

## Rapports économiques et sociaux

# Exposition professionnelle potentielle à l'intelligence artificielle et à l'automatisation chez les compagnons certifiés au Canada

par Allison Leanage et Tahsin Mehdi

Date de diffusion : le 28 janvier 2026



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur                                                               | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Exposition professionnelle potentielle à l'intelligence artificielle et à l'automatisation chez les compagnons certifiés au Canada***

par Allison Leanage  et Tahsin Mehdi 

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202600100001-fra>

L'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation ont le potentiel de refaçonner la nature du travail, ce qui suscite des inquiétudes à l'égard des effets qu'auront ces technologies sur les différentes professions (Frenette et Frank, 2020; Mehdi et Morissette, 2024; Mehdi et Frenette, 2024). Bien que ces termes soient souvent utilisés de façon interchangeable, l'IA et l'automatisation représentent des concepts différents : l'intelligence artificielle englobe des technologies pouvant accomplir des tâches complexes, non routinières et cognitives, alors que l'automatisation désigne les machines ou les systèmes conçus pour effectuer des tâches simples, routinières et non cognitives.

D'après de récentes estimations, environ 60 % de la population active au Canada pourrait être très exposée à la transformation des emplois liée à l'IA, et environ la moitié de ce groupe occupe des emplois qui pourraient être fortement complémentaires à l'IA (Mehdi et Morissette, 2024). En revanche, environ 1 travailleur sur 10 affiche une probabilité élevée (probabilité de 70 % ou plus) de devoir composer avec la transformation des emplois liée à l'automatisation (Frenette et Frank, 2020). Ces taux peuvent toutefois varier considérablement selon la profession.

Les risques liés aux avancées technologiques sont particulièrement importants en ce qui concerne les métiers spécialisés, dans le cadre desquels il faut effectuer beaucoup de tâches et des travaux d'expertise. Mehdi et Morissette (2024) ont déterminé que les métiers spécialisés, tels que les professions dans les domaines de la plomberie, de la charpenterie et de la soudure, pour lesquelles les hommes sont plus susceptibles d'être embauchés que les femmes, pourraient être moins exposés à la transformation des emplois liée à l'IA, comparativement aux autres professions. Toutefois, Frenette et Frank (2020) ont constaté que les métiers spécialisés, particulièrement les métiers de l'électricité, de la construction et des industries qui sont aussi dominés par les hommes, pourraient présenter un risque plus élevé d'automatisation que les autres professions. Ces tendances contradictoires montrent que les différentes formes de changement technologique (IA ou automatisation) ont des effets divergents sur les groupes professionnels et les tendances observées dans les marchés du travail dominés par un genre.

Étant donné les avancées continues dans les métiers spécialisés et la forte demande pour des travailleurs hautement qualifiés à ce chapitre partout au Canada (Emploi et Développement social Canada, 2025a), il est important de comprendre comment l'intelligence artificielle et l'automatisation pourraient toucher les compagnons certifiés<sup>1</sup>, c'est-à-dire les « personnes qui ont terminé un programme d'apprentissage ou qui sont des ouvriers qualifiés ayant obtenu un certificat de qualification » (Statistique Canada, 2023).

---

1. Le processus d'obtention d'une certification de compagnon varie dans l'ensemble du Canada. Selon Statistique Canada (2023), les « exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, les apprentis obtiennent un certificat s'ils satisfont à des exigences telles que la formation en cours d'emploi supervisée, la formation technique ainsi que la réussite d'au moins un examen. Les ouvriers qualifiés obtiennent quant à eux leur certificat après avoir réussi un examen. »

Le présent article vise à examiner l'exposition potentielle à la transformation des emplois liée à l'intelligence artificielle et à l'automatisation parmi les professions de compagnons certifiés. Il repose sur des données provenant de deux sources : 1) le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) de 2023 et 2) l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) de 2016. Les professions de compagnons sont désignées par un ensemble de codes de la Classification nationale des professions (CNP) qui se trouvent dans le SIAI de 2023, ce qui limite à 19 le nombre de métiers (d'après les codes de la CNP de 2021; voir Statistique Canada, 2021) pour lesquels une reconnaissance professionnelle est offerte dans toutes les provinces et tous les territoires afin d'assurer l'uniformité dans l'ensemble des administrations, selon le tableau Ellis (Emploi et Développement social Canada, 2025b)<sup>2,3</sup>.

L'exposition professionnelle potentielle à l'IA et la complémentarité potentielle de celle-ci au sein de ce groupe ont donc été évaluées à l'aide de l'indice d'exposition professionnelle à l'IA (EPIA) ajusté en fonction de la complémentarité, qui a également été utilisé par Mehdi et Morissette (2024) et Mehdi et Frenette (2024). Le risque d'automatisation a été évalué à l'aide de la méthode présentée dans l'article de Frenette et Frank (2020), qui s'appuie sur les données relatives à l'utilisation des compétences au niveau individuel (p. ex. la fréquence des tâches à exécuter, telles que parler en public, prodiguer des conseils, persuader des gens, négocier et effectuer du travail physique). Étant donné que l'utilisation des compétences peut varier entre les travailleurs d'une même profession, l'évaluation du risque de transformation des emplois liée à l'automatisation ne peut uniquement reposer sur la profession. Puisque les données sur l'utilisation des compétences ne sont pas disponibles dans le SIAI, le risque d'automatisation a été estimé à l'aide de l'ELIA de 2016, soit la même source de données qu'ont utilisée Frenette et Frank (2020)<sup>4,5</sup>.

Cette étude s'accompagne toutefois d'une mise en garde : en raison de contraintes financières, juridiques et institutionnelles, les employeurs pourraient ne pas remplacer immédiatement la main-d'œuvre humaine par l'IA ou l'automatisation, même si la technologie permet de le faire. L'exposition à l'IA ou à l'automatisation ne constitue donc pas forcément un risque de perte d'emploi. À tout le moins, cette exposition pourrait entraîner un certain niveau de transformation des emplois<sup>6</sup>. Par exemple, la technologie pourrait être mise en place pour exécuter des tâches simples, mais, au lieu de perdre leur emploi, les travailleurs effectueraient plutôt la supervision de ces machines ou l'examen des extrants des machines. En raison de l'incertitude entourant les progrès technologiques, les estimations présentées dans cet article devraient être interprétées avec prudence.

- 
2. Selon les estimations fondées sur les données tirées de l'Enquête sur la population active de mai 2025, il y a 1,1 million de compagnons, ce qui représente environ 6,2 % de l'ensemble des employés âgés de 18 ans et plus partout au Canada. Les femmes représentaient 13 % de l'ensemble des compagnons. Les hommes exerçant un métier de compagnon gagnaient en moyenne 35 \$ l'heure, alors que les femmes touchaient en moyenne 23 \$ l'heure. En revanche, les hommes et les femmes exerçant d'autres professions gagnaient en moyenne 39 \$ l'heure et 34 \$ l'heure, respectivement.
  3. Les métiers pour lesquels un processus de certification n'est pas disponible dans toutes les provinces et tous les territoires ont été exclus de l'analyse. Par exemple, il existe une reconnaissance professionnelle pour les assistants et assistantes en éducation en Ontario, mais non dans les autres provinces et territoires.
  4. En raison de cette limite, le risque de transformation des emplois liée à l'automatisation a été estimé pour l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne; il ne pouvait être exclusivement estimé pour les compagnons figurant dans le SIAI.
  5. L'échantillon se limitait aux employés âgés de 18 ans et plus dans l'ensemble des 10 provinces du Canada.
  6. Cela signifie que, même si l'IA et l'automatisation sont capables d'effectuer des tâches très précises dans certaines professions (p. ex. le codage, la traduction ou la révision des documents, et la rédaction de rapports et de courriels), il reste à voir si ces technologies peuvent remplacer complètement la main-d'œuvre humaine à plus grande échelle.

## Les professions de compagnons pourraient être relativement moins exposées que d'autres professions à la transformation des emplois liée à l'intelligence artificielle

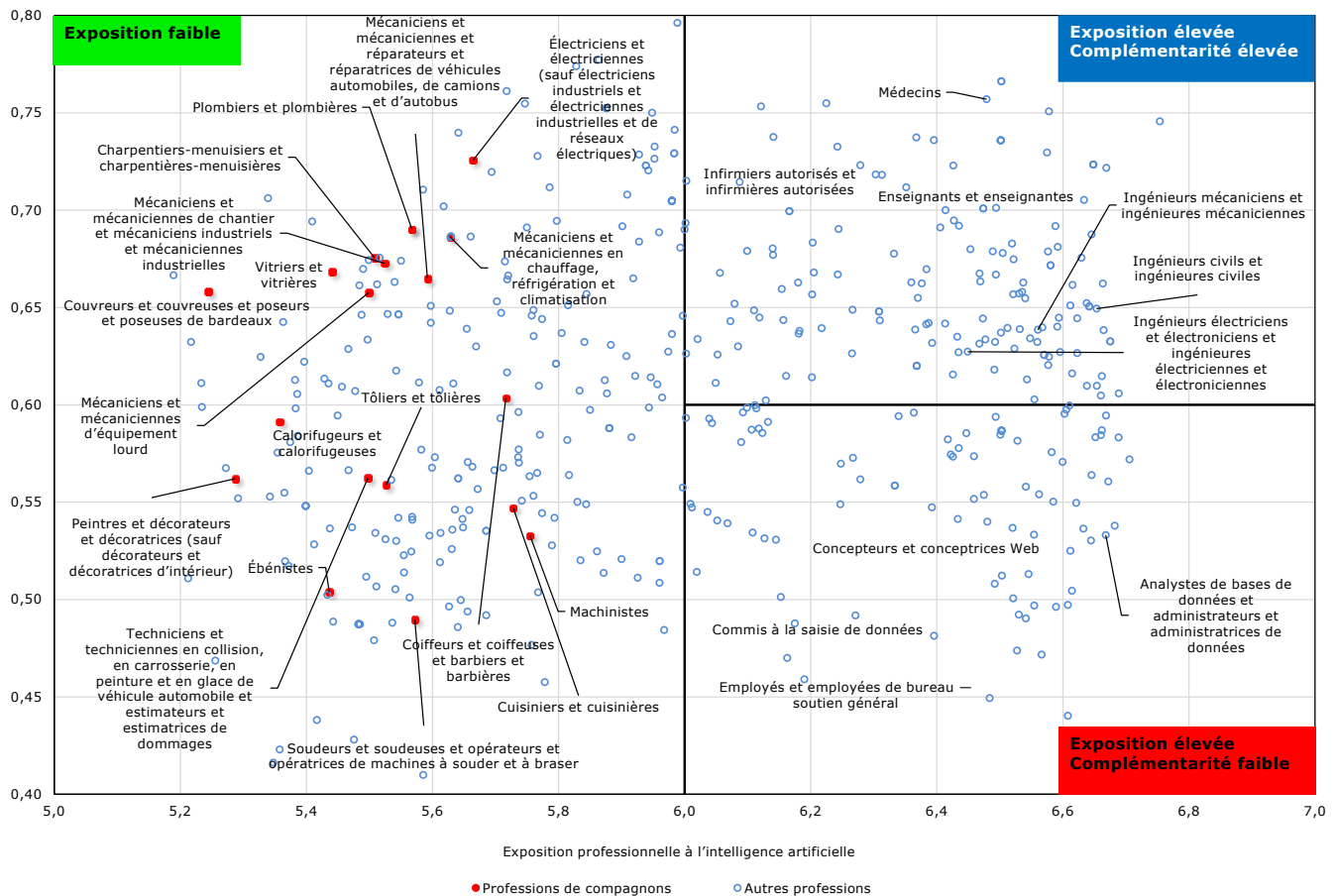
L'exposition à l'IA et la complémentarité à celle-ci<sup>7</sup> ont été évaluées au moyen de l'indice d'EPIA ajusté en fonction de la complémentarité (EPIAC), qui classe les professions en trois groupes distincts, selon les cotes médianes d'exposition et de complémentarité dans l'ensemble des professions : 1) exposition élevée et complémentarité faible; 2) exposition élevée et complémentarité élevée; et 3) exposition faible (voir Felten et coll., 2021 et Pizzinelli et coll., 2023, pour obtenir des renseignements sur la méthodologie). La figure 1 montre où se situent les professions de compagnons dans cet indice. La majorité des compagnons certifiés dans leur profession, comme ceux des domaines de la plomberie, de la charpenterie et de la soudure, semblent moins exposés que d'autres travailleurs à la transformation des emplois liée à l'IA. Cette constatation n'est pas surprenante, car les types de tâches exécutées dans le cadre de ces professions ont plutôt tendance à relever du travail manuel, lequel est potentiellement moins susceptible d'être touché par la substitution ou le remplacement par l'IA. Toutefois, la nature répétitive de certaines tâches liées à ces professions accroît le potentiel d'automatisation.

---

7. On peut considérer l'exposition professionnelle à l'IA comme étant le potentiel de substitut, de complément ou de transformation des tâches par des applications d'IA au sein d'une profession. La complémentarité est la mesure dans laquelle les technologies d'IA peuvent accélérer ou améliorer les tâches effectuées par la main-d'œuvre humaine. Par exemple, la profession de médecin a une cote d'exposition supérieure à la médiane, ce qui signifie qu'elle a un niveau d'exposition élevé. Par contre, cette profession affiche aussi une cote de complémentarité supérieure à la médiane, ce qui signifie que l'IA est fortement complémentaire aux médecins. Par exemple, le fait d'avoir recours à un assistant d'IA pour prendre des notes pendant qu'un patient décrit ses symptômes pourrait permettre à un médecin de passer plus de temps à discuter avec la personne venue le consulter.

**Figure 1**  
**Exposition professionnelle potentielle à l'intelligence artificielle et complémentarité au Canada, professions de compagnons et autres professions**

complémentarité



**Notes :** L'indice d'exposition professionnelle à l'intelligence artificielle (EPIA), qui varie de 0 (moins exposé à l'IA générative) à 10 (plus exposé à l'IA générative), et l'indice à la complémentarité potentielle, qui varie de 0 (moins complémentaire à l'IA générative) à 1 (plus complémentaire à l'IA générative), sont fondés sur les travaux de Felten, Raj et Seamans (2021) et de Pizzinelli et coll. (2023). On considère que l'exposition d'une profession est élevée lorsque l'indice EPIA est supérieur à la médiane EPIA pour l'ensemble des professions et faible si ce n'est pas le cas. De façon similaire, on considère que la complémentarité de l'intelligence artificielle avec une profession est élevée si son indice de complémentarité est supérieur à l'indice de complémentarité médian pour l'ensemble des professions et faible si ce n'est pas le cas. Les professions de compagnons ont été déterminées selon les professions qui se trouvent dans le Système d'information sur les apprentis inscrits de 2023 et qui offrent une reconnaissance professionnelle dans toutes les provinces et tous les territoires.

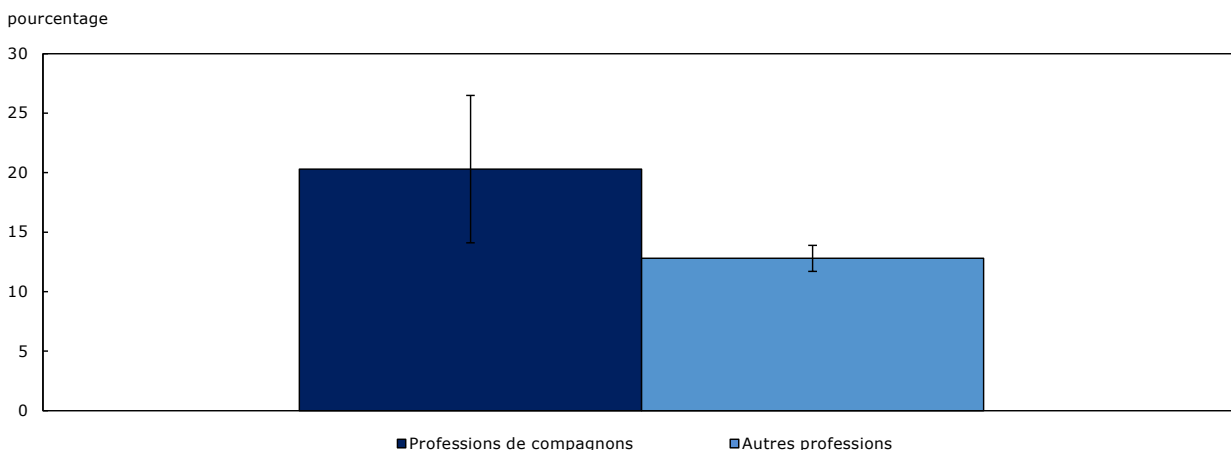
**Sources :** Statistique Canada, Système d'information sur les apprentis inscrits, 2023 et Occupational Information Network (O\*NET).

## Les professions de compagnons sont potentiellement plus susceptibles que d'autres professions d'être touchées par la transformation des emplois liée à l'automatisation

Selon les prévisions, environ 20 % des personnes occupant des professions de compagnons seront exposées à un risque élevé de transformation des emplois attribuable à l'automatisation, comparativement à 13 % de celles exerçant d'autres professions, ce qui représente une différence statistiquement significative (graphique 1)<sup>8</sup>. Par contre, l'écart entre les hommes et les femmes exerçant des professions de compagnons en ce qui a trait au risque d'automatisation n'était pas statistiquement significatif. Cette constatation peut en partie s'expliquer par le fait que les professions exercées par des compagnons ayant été examinées dans la présente étude (celles pour lesquelles une reconnaissance professionnelle est offerte dans toutes les provinces et tous les territoires) sont caractérisées par une forte prédominance masculine, les hommes représentant plus de 85 % de la main-d'œuvre au sein de ces professions.

**Graphique 1**

**Proportion prédite d'employés âgés de 18 ans et plus qui pourraient présenter un risque élevé de devoir composer avec la transformation des emplois liée à l'automatisation (probabilité de 70 % ou plus d'automatisation d'une profession dans l'avenir)**



**Notes :** La méthodologie utilisée pour estimer le risque d'automatisation s'appuie sur le travail de Frenette et Frank (2020), lequel repose sur les données tirées de l'Étude longitudinale et internationale des adultes de 2016. Les estimations présentées dans ce graphique sont fondées sur un échantillon légèrement plus grand que celui utilisé par Frenette et Frank (2020). Cela s'explique par le fait que Frenette et Frank (2020) utilisaient une approche plus large et examinaient les caractéristiques des travailleurs au-delà de la profession et du sexe. Leur échantillon se limitait donc aux répondants ayant fourni des réponses valides à plusieurs autres questions. Les lignes verticales superposées aux barres représentent les intervalles de confiance de 95 %.

**Sources :** Statistique Canada, Étude longitudinale et internationale des adultes, 2016 et Système d'information sur les apprentis inscrits, 2023.

8. Un risque élevé d'automatisation sous-entend qu'un emploi affiche un taux de probabilité de 70 % ou plus de devenir automatisé à l'avenir.

## Conclusion

Bien que les récentes avancées en matière d'IA et de technologies d'automatisation aient suscité de l'enthousiasme et des préoccupations quant à leurs répercussions sur l'économie et la société, les incidences nettes de ces progrès sur les emplois demeurent floues. Les constatations de cette étude montrent que, même si la majorité des professions de compagnons certifiés sont potentiellement moins exposées à la transformation des emplois liée à l'IA, comparativement à d'autres professions, elles pourraient tout de même être exposées à un risque plus élevé d'automatisation par des machines. Les estimations présentées dans cet article sont de nature prospective, issues des récentes évaluations des technologies. Elles ne tiennent pas compte des facteurs à plus long terme, comme l'adaptabilité des travailleurs, des entreprises ou des gouvernements, ou le taux d'adoption de l'IA et l'intensité de cette adoption dans l'ensemble des industries. Par exemple, même si le pourcentage d'entreprises ayant déclaré utiliser l'IA pour produire des biens ou offrir des services a doublé, passant de 6 % en 2023-2024 à 12 % en 2024-2025, le pourcentage de ces entreprises ayant déclaré une baisse d'emploi en raison de l'IA s'est maintenu à 6 % (Bryan et coll., 2024; Bryan et coll., 2025).

Les résultats présentés dans cette étude peuvent éclairer les politiques sur le marché du travail concernant la rééducation professionnelle et la planification de carrière. Même si l'intelligence artificielle et l'automatisation n'avaient aucune incidence nette sur les emplois, ces avancées technologiques pourraient tout de même toucher d'autres aspects de l'économie, comme la productivité du travail. De plus, on demeure toujours dans l'incertitude quant à la façon dont les travailleurs, les entreprises et les gouvernements réagiront à ces changements.

## Auteurs

Allison Leanage travaille à la Division de l'analyse et de la modélisation de la santé, et Tahsin Mehdi travaille à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales, de Statistique Canada.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Marc Frenette, Ping Ching Winnie Chan, Rubab Arim, Max Stick, Aimé Ntwari, Lahouaria Yssaad et Andrew Fields de Statistique Canada pour leurs commentaires et leurs suggestions.

## Bibliographie

- Bryan, V., S. Sood et C. Johnston. (2025). « [Analyse de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les entreprises au Canada, deuxième trimestre de 2025](#) ». *Analyse en bref*. Ottawa : Statistique Canada.
- Bryan, V., S. Sood et C. Johnston. (2024). « [Analyse de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les entreprises au Canada, deuxième trimestre de 2024](#) ». *Analyse en bref*. Ottawa : Statistique Canada.
- Emploi et Développement social Canada. (2025a). [Trouve ton métier spécialisé. Bâtis ton avenir](#). (site consulté le 24 juin 2025).
- Emploi et Développement social Canada. (2025b, 19 août). *Recherche dans le tableau Ellis*, tableau Ellis. <https://ellischart.ca/fra/search/s.2.1rch.shtml>
- Felten, E., M. Raj et R. Seamans. (2021). « [Occupational, industry, and geographic exposure to artificial intelligence: A novel dataset and its potential uses](#) ». *Strategic Management Journal*, vol. 42, n° 12, p. 2195 à 2217.
- Frenette, M. et K. Frank. (2020). « [Automatisation et transformation des emplois au Canada : qui est à risque?](#) ». *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*. Ottawa : Statistique Canada.
- Mehdi, T. et M. Frenette. (2024). « [Exposition à l'intelligence artificielle dans les emplois au Canada : estimations expérimentales](#) ». *Rapports économiques et sociaux*. Ottawa : Statistique Canada.
- Mehdi, T. et R. Morissette. (2024). « [Estimations expérimentales de l'exposition professionnelle potentielle à l'intelligence artificielle au Canada](#) ». *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*. Ottawa : Statistique Canada.
- Pizzinelli, C., A. J. Panton, M.M. Tavares, M. Cazzaniga et L. Li. (2023). [Labor market exposure to AI: Cross-country differences and distributional implications](#). Fonds monétaire international, notes de discussion du personnel n° 216.
- Statistique Canada. (2023). « [Indicateurs de gains et de mobilité des compagnons nouvellement certifiés au Canada, 2021](#) ». Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2021, 28 septembre). *Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0* (page Web). Gouvernement du Canada. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=1322554](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1322554)